

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

**L'an deux mille dix-huit, le lundi 5 novembre**, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des associations (stade de football) de la commune de PUJAUDRAN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 24 octobre 2018

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU

## PROCURATIONS :

- 1- Mme Christel BLASY-ROSSONI, a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à M. Jean-Luc DUPOUX
- 4- M. Patrick DUBOSC a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 6- Mme Laura BELOTTI a donné procuration à M. Georges BELOU

Excusés : Christel BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Fabien VAZQUEZ, Patrick DUBOSC, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Anne-Cécile DELECROIX et Laura BELOTTI

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur Roger HEINIGER, Maire de PUJAUDRAN, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. HEINIGER et demande aux conseillers communautaires d'observer une minute de silence en mémoire de Gérard BURGAN décédé (Sapeur-pompier volontaire retraité au centre de secours de l'ISLE-JOURDAIN et trésorier au comité des fêtes de l'ISLE-JOURDAIN).

Il procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Régine SAINTE-LIVRADE est nommée secrétaire de séance.

# ORDRE DU JOUR

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

### PARTIE 1

La présentation du bilan d'activités et de l'évolution des prestations du SICTOM Est de MAUVEZIN est reportée au conseil communautaire du 05/12/2018.

### PARTIE 2

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>FONCTIONNEMENT INTERNE.....</b>	<b>6</b>
3.1	Inondations dans l'Aude : versement d'une aide exceptionnelle.....	6
<b>4</b>	<b>FINANCES.....</b>	<b>7</b>
4.1	Reversement de la subvention d'équipement relative au matériel informatique du poste de chargé de communication .....	7
4.2	Budget principal : décision modificative n° 2 .....	8
<b>5</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE .....</b>	<b>9</b>
5.1	Convention de prestation de service pour l'entretien du gymnase.....	9
<b>6</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>10</b>
6.1	Modification du tableau des emplois .....	10
6.2	Convention avec le centre de gestion du Gers.....	10
<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>14</b>
7.1	Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie : projet de convention sur la commune de FONTENILLES.....	14
<b>8</b>	<b>ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>15</b>
8.1	Lancement du plan de mobilité durable : demande de subventions .....	15

<b>9</b>	<b>PETITE ENFANCE .....</b>	<b>16</b>
9.1	Harmonisation des plafonds CAF dans la tarification Petite Enfance .....	16
<b>10</b>	<b>SPORT.....</b>	<b>17</b>
10.1	Gymnase .....	17
10.1.1	Avenant n° 1 à la convention financière passé avec le département du Gers pour la construction du nouveau gymnase de l'ISLE-JOURDAIN .....	17
10.1.2	Choix du nom.....	17
<b>11</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>18</b>
11.1	Proposition de calendrier pour les vœux agents et institutionnels .....	18
11.1.1	Noël des enfants des agents communaux et intercommunaux : le samedi 15 décembre 2018, à 15 h, à la salle polyvalente de l'ISLE-JOURDAIN .....	18
11.1.2	Vœux du personnel de la commune de l'ISLE-JOURDAIN et de la CCGT : le mercredi 9 janvier 2018, à 17 h 30, à la mairie de l'ISLE-JOURDAIN .....	19
11.1.3	Vœux institutionnels CCGT : le jeudi 17 janvier 2019, à 19 h, à la salle polyvalente de la commune de l'ISLE-JOURDAIN.....	19

# NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

## **PARTIE 1**

La présentation, par M. DUBOSC, du bilan d'activités et de l'évolution des prestations du SICTOM Est de MAUVEZIN est reportée au conseil communautaire du 05/12/2018.

## **PARTIE 2**

### **1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Mme NICOLAS demande à ce que le point 12.1 du procès-verbal du 25/09/2018 soit modifié comme suit :

#### **12.TOURISME**

##### **12.1 Vote des nouveaux tarifs taxe de séjour (applicables au 01/01/2019)**

Monsieur le Président rappelle que l'instauration de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire a été votée le 6 juin 2018 avec la taxation applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les hébergements du territoire.

Il indique qu'une circulaire préfectorale du 27 août 2018 vient indiquer aux collectivités les nouvelles délibérations à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il propose la nouvelle grille tarifaire.

*Mme NICOLAS propose que, pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée soit de 2 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles, soit 2,30 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.*

*Elle précise que cette réglementation soit aussi appliquée sur les plateformes internet qui doivent se conformer aux dates prévues dans la délibération du conseil communautaire.*

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 telle que suit :**

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarifs applicables au 01/01/2019
Palaces	0,70	4,00	<b>1,20</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	3,00	<b>1,20</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,30	<b>1,20</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	<b>1,20</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	<b>0,75</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20	0,80	<b>0,75</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20	0,60	<b>0,60</b>
Terrains de camping et de terrains de caravanage classés en 1, et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,20	

Hébergements	Taux minimum	Taux maximum	Tarifs au 01/01/2019
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 %	5 %	<b>2,00 %</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal modifié de la séance du 25 septembre 2018.**

## **2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire, des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir :

N° DÉCISION		SERVICE CONCERNÉ	OBJET			MONTANTS	
N° d'ordre	Date de signature		Bénéficiaire	Lieu concerné	Descriptif	H.T.	T.T.C.
<b>291</b>	24/09/2018	Petite Enfance	<b>ELSEVIER MASSON</b>	CCFONT	Abonnement "Les métiers de la Petite Enfance" + livre		<b>142,00 €</b>

292	18/09/2018	Petite Enfance	<b>CARREFOUR MARKET</b> L'Isle Jourdain	CFA	Lait infantile		50,00 €
293	18/09/2018	Petite Enfance	<b>CRECHE AND CO</b> 33700 MÉRIGNAC	CFA	Couches	185,97 €	223,16 €
294	18/09/2018	SPORT	<b>GACHES CHIMIES SPECIALITES</b>	Piscine	Réparation couvercle pompe patageoire et fournitures diverses	107,12 €	164,54 €
295	25/09/2018	SPORT	<b>BRICO MARCHE</b>	Piscine	Bon pour fournitures diverses : anti guêpes, ruban adhésif, poches aspirateur Karcher		64,00 €
296	24/09/2018	Petite Enfance	<b>Cdiscount PRO</b>	CFA	Poussettes doubles	1 294,98 €	1 643,98 €
297	24/08/2018	Aménagement Territoire	<b>Direction Générale des Finances Publiques</b>	Local AT	Délivrance de données cadastrales		339,00 €
298	28/09/2018	SPORT	<b>Radio fil de l'eau</b> 32600 L'ISLE-JOURDAIN	GYMNASE	Campagne consultation publique pour un nom (gymnase)	152,00 €	174,40 €
299	28/09/2018	Petite Enfance	<b>CRECHE AND CO</b> 33700 MÉRIGNAC	CCFONT	Couches, compotes,,,		300,70 €
300	28/09/2018	Petite Enfance	<b>Effets de pages</b> 32600 L'ISLE JOURDAIN	CFA	Livres Noël		114,94 €
301	18/09/2018	Aménagement Territoire	<b>GFI Géosphère</b> 21801 QUETIGNY CEDEX	Local AT	Module CU Automatique	1 652,00 €	1 982,40 €
302	12/10/2018	Petite Enfance	<b>La compagnie du Bicarbonate</b> 02300 CHAUNY	CC	Produits d'entretien		154,50 €
303	12/10/2018	Petite Enfance	<b>CRECHE AND CO</b> 33700 MÉRIGNAC	CFA	Couches, Cotopads		307,27 €

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.**

### **3 FONCTIONNEMENT INTERNE**

#### **3.1 Inondations dans l'Aude : versement d'une aide exceptionnelle**

Monsieur le Président informe l'assemblée que les inondations qui ont touché le département de l'Aude, le 15 octobre dernier, ont frappé douloureusement la population et ont causé de nombreux dégâts matériels subis par quelques 70 communes.

Il précise que l'Association des Maires de l'Aude (AMA) et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées.

Ces dons, qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises, sont à effectuer auprès du département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 » aux coordonnées bancaires suivantes :

*Paierie Départementale de l'Aude (Département de l'Aude)*  
**RIB : 30001 00257 C1120000000 74**  
**IBAN : FR30 3000 1002 57C1 1200 0000 074**

BIC : BDFEFRPPCCT  
N° SIRET : 221.100.019.000.19  
Code APE : 751A

**Afin de témoigner de la solidarité du territoire aux habitants et d'apporter un soutien financier aux communes audoises sinistrées, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de verser la somme de 1 000 € aux communes sinistrées de l'Aude,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre et à signer tous les actes nécessaires à cet effet,**
- **d'inscrire les crédits au budget 2018.**

## **4 FINANCES**

### **4.1 Reversement de la subvention d'équipement relative au matériel informatique du poste de chargé de communication**

Monsieur le Président rappelle qu'en 2016, la CCGT a recruté un chargé de communication à mi-temps. Cet agent occupait également un second mi-temps de chargé de communication auprès de la commune de l'Isle-Jourdain.

La communauté de communes a acheté le matériel informatique nécessaire à l'exercice des fonctions de cet agent. Afin de mutualiser l'acquisition du matériel et d'éviter des dépenses en double, il a été convenu que la commune de L'Isle Jourdain participerait à l'acquisition de ce matériel informatique, de logiciels et autres matériels nécessaires à l'exercice des missions du poste de chargé de communication sous forme de subvention d'équipement, à hauteur de 50 % du montant HT soit 1.500,00 €.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 14 avril 2018, la commune a acté le versement de cette subvention d'investissement de 1.500,00 € à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Depuis le début de l'année 2018, l'agent ayant quitté ses fonctions, cet emploi n'est plus mutualisé, et la CCGT a repris pleine possession du matériel.

Aussi, la commune de l'Isle Jourdain demande le remboursement de la subvention versée en 2016 déduction faite du montant des amortissements déjà comptabilisés.

Le remboursement interviendra sur production d'une délibération concordante entre la CCGT et la commune de l'Isle Jourdain.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer pour le remboursement de la subvention d'équipement à hauteur de 900.00 €.**

## 4.2 Budget principal : décision modificative n° 2

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en section d'investissement afin de prendre en compte notamment les travaux relatifs à l'aire d'accueil des gens du voyage et du gymnase.

Il rappelle que cette décision modificative est neutre pour le budget puisqu'il ne s'agit que de virement de crédit.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à effectuer la décision modificative présentée ci-dessous :**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2031(20) Frais d'études <i>Maîtrise d'œuvre Piscine</i>	-23 800		
2135 (21) Installations générales, aménagements <i>Organigramme des clefs gymnase (fonctionnement)</i>	- 5 600		
21735 (21) Installations générales, agencement <i>AAGV travaux supplémentaires suite à dégradation</i>	+24 500		
2128(21) Agencement et aménagement de terrains <i>Chemin piétonnier gymnase</i>	+ 3 700		
2152 (21) Installations voirie <i>Éclairage public gymnase</i>	+26 600		
2188 (21) Autres immobilisations corporelles <i>Auto laveuse gymnase</i>	+1 200		
458110 (45) Opérations sous mandat <i>Giratoire</i>	-26 600		
<b>Total Dépenses BP 2018</b>	<b>12 327 916,00</b>	<b>Total Recettes BP 2018</b>	<b>12 327 916,00</b>
<b>Total Dépenses DM</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes DM</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général BP + DM</b>	<b>12 327 916,00</b>	<b>Total général BP + DM</b>	<b>12 327 916,00</b>



## 5 COMMANDE PUBLIQUE

### 5.1 Convention de prestation de service pour l'entretien du gymnase

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa réunion du 18 octobre dernier, le bureau communautaire a décidé de confier la réalisation des prestations d'entretien du gymnase intercommunal au service Maintenance et Hygiène des Locaux de la commune de L'Isle-Jourdain.

Conformément aux dispositions de l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour la Communauté de Communes de confier la gestion de certains services à une commune membre, une convention entre les deux collectivités doit être signée afin de définir les modalités de réalisation du service d'entretien.

Monsieur le Président propose ainsi la signature d'une convention de prestation de service dans les conditions suivantes.

L'entretien courant du gymnase sera réalisé selon les prestations et les fréquences définies dans la convention et ses annexes et ce à raison de 36 semaines par an (selon calendrier scolaire annuel).

L'entretien du gymnase sera ainsi effectué 6 fois par semaine, du lundi au samedi, avant les heures d'ouverture du gymnase. Pour ce faire, le service Maintenance et Hygiène des Locaux de la commune de l'Isle-Jourdain formera une équipe de 3 personnes pour un volume hebdomadaire de 32h30, soit un volume total de 1332h pour les 36 semaines scolaires.

L'entretien courant du gymnase sera réalisé pour un montant annuel global de 23 861 €.

En période de vacances scolaires (16 semaines par an), l'entretien du gymnase sera réalisé à la demande expresse de la CCGT pour les prestations et les quantités définies dans la convention et ses annexes.

Le montant maximum estimé de ces prestations est de 4 752 € par an.

Les produits d'entretien, les consommables et le petit équipement relatifs à la réalisation des prestations seront fournis par la CCGT.

*Mme TERRASSON interpelle le conseil communautaire sur l'article 5 de la convention et souligne une erreur d'écriture, il convient de supprimer « pendant les vacances scolaires » dans le 1<sup>er</sup> aliéna.*

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la signature d'une convention de prestation de service avec la commune de l'Isle-Jourdain pour la réalisation de l'entretien du gymnase intercommunal,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus,**
- **de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget.**

## 6 RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la nécessité de modifier le dernier tableau des emplois, adopté par délibération n° 25092018-16 du 25/09/2018, afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- Suite à la réorganisation du service ADS, actée lors du bureau du 18/09/2018 et à la demande de l'agent, il est proposé de créer un poste d'instructeur ADS sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet.
- Suite à l'organisation des services techniques de la collectivité, il est proposé de créer un poste de chef d'équipe sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps complet.

*Mme MONFRAIX demande si le poste d'instructeur est pourvu.*

*M. IDRAC répond que l'avis de vacance de poste est en cours.*

**Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la Fonction publique territoriale,**

**Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 25/09/2018,**

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les effectifs du personnel comme suit :**

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	EMPLOI	DUREE HEBDO	EFFECTIF
	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DES COMMUNES DE 20 000 A 40 000	DGS	35	1
	ATTACHE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	35	1
		CHEF SERVICE RESSOURCES INTERNES	35	1
		CHEF SERVICE SPORT/CULTURE/TOURISME	35	1
		CHARGE DE MISSION ECONOMIE	35	1
	REDACTEUR	CHEF SERVICE SPORT / CULTURE / TOURISME	35	1
		RESPONSABLE COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUES/ASSURANCES	35	1
		CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT	35	1
		RESPONSABLE RH	35	1
		CHARGE DE MISSION COMMUNICATION	35	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF	ASSISTANTE DE DIRECTION	35	1
		ACCUEIL / SECRETARIAT	35	1
		RESPONSABLE COMPTABILITE	35	1
		RESPONSABLE FINANCES	35	1
		RESPONSABLE RH	35	1
		GESTIONNAIRE RH	35	2

		GESTIONNAIRE RH	17	1
		GESTIONNAIRE RH	15	1
		ACCUEIL/SECRETARIAT TOURISME	35	2
		RESPONSABLE ADS	35	1
		ADJOINT AU RESPONSABLE ADS	35	1
		INSTRUCTEURS ADS	35	4
		ASSISTANTE ADMINISTRATIVE SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	35	1
		ASSISTANTE ADMINISTRATIVE JEUNESSE	35	1
		ASSISTANT PLANIFICATION	35	1
<b>TECHNIQUE</b>	INGENIEUR	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	35	1
		RESPONSABLE SIG/CARTOGRAPHE	35	1
		CHEF DE SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	35	1
		CHEF DE SERVICE ADJOINT AT/RESPONSABLE ADS	35	1
	AGENT DE MAITRISE	MECANICIEN ATELIER	35	1
		CHEF D'EQUIPE	35	1
		ENTRETIEN DES ESPACES VERTS/BATIMENTS	35	1
	ADJOINT TECHNIQUE	RESPONSABLE ADJOINT ADS	35	1
		INSTRUCTEUR ADS	35	1
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ENTRETIEN DES LOCAUX ET CUISINE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	5
		ENTRETIEN ANIMATION MULTI ACCUEIL FONTENILLES	25	1
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	32	3
		ENTRETIEN ACCUEIL BUVETTE REGIE PISCINE	26	1
		ANIMATEUR ALAE AURADE	12,6	1
ANIMATEUR ALAE AURADE		13,02	1	
ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES		19,14	1	
AGENT TECHNIQUE PISCINE	35	1		
<b>CULTURELLE</b>	ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	INTERVENANT MUSIQUE	35	1
	EDUCATEUR APS	RESPONSABLE D'EQUIPEMENT	35	1
		RESPONSABLE ADJOINT D'EQUIPEMENT	26	1
	OPERATEUR APS	SURVEILLANT BAIGNADE	35	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	13,2	1
<b>ANIMATION</b>	ANIMATEUR	CHEF SERVICE JEUNESSE	35	1
		COORDONNATEUR JEUNESSE	35	1
		GESTIONNAIRE PEDAGOGIQUE	35	2
		DIRECTEUR ALAE/ALSH ISLE JOURDAIN (AURADE MONFERRAN SAVES)	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH LIAS	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	29	1
	ADJOINT D'ANIMATION	SURVEILLANT BAIGNADE	26	1
		ACCUEIL/SECRETARIAT TOURISME	17.50	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	32	1
		MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1

		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	8.5	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	8	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH AURADE	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH LIAS	2,75	1
		ANIMATEUR AURADE	23	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	21	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	14	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	10	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH ENDOUFIELLE	12	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	26,8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	7.8	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH MONFERRAN SAVES	17	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH PUJAUDRAN	28	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	35	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	32	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	33,6	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH SEGOUFIELLE	26.50	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	16,12	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	27	3
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	30	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH FONTENILLES	26	1
		DIRECTEUR ALAE L'ISLE JOURDAIN	25	1
		DIRECTEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	3
		DIRECTEUR ADJOINT ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	21	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	20	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	17.50	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	20	4
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	24	3
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	5
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	23	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	22	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	26	2
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	17	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	31	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	14	1
		ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	28	1
	ATSEM	ANIMATEUR ALAE/ALSH L'ISLE JOURDAIN	35	1
	PUERICULTRICE	DIRECTRICE MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		DIRECTRICE CRECHE	35	1

		CHEF SERVICE PETITE ENFANCE	35	1
		DIRECTRICE CRECHE FAMILIALE	17.50	1
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	4
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	MULTI ACCUEIL FONTENILLES	35	1
		ADJOINT DE DIRECTION CRECHE FAMILIALE	17.50	1
<b>AGENTS NON FONCTIONNAIRES</b>	<b>ASSISTANTES MATERNELLES</b>	<b>ACCUEIL A DOMICILE ENFANTS DE 0 A 3 ANS</b>	<b>45</b>	<b>8</b>

## 6.2 Convention avec le centre de gestion du Gers

Monsieur le Président donne lecture de la convention ci-jointe avec le centre de gestion 32.

Ce dernier propose un service de médecine préventive, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, auquel il est proposé d'adhérer par convention.

Le conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de modifier le mode de facturation du service de médecine préventive et de santé au travail.

Cette modification trouve son fondement dans l'évolution de la mission de la médecine préventive qui tant du point de vue réglementaire que des besoins exprimés par les collectivités et des établissements (modulation de la périodicité des visites selon l'exposition aux risques, tiers temps, mission de conseil en prévention, visites de reprise, ...) ne s'inscrivait plus dans une activité reposant sur la facturation à l'acte.

Les missions effectuées par le C.D.G. 32 sont :

- Surveillance médicale des agents (visite périodique tous les 2 ans)
- Surveillance médicale particulière (personnes reconnues RQTH, agents souffrant de pathologies particulières, ...)
- Examens complémentaires (recommandés par le médecin de prévention)
- Actions sur le milieu professionnel (conseils sur l'amélioration des conditions de travail, analyses et aménagements de poste...)

Le financement sera assuré par la cotisation additionnelle du centre de gestion dont le taux sera porté de 0,70 % à 0,82 % au 01/01/2019.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive, jointe en annexe, pour une durée de 3 ans renouvelable, à compter du 01/01/2019.**

## 7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 7.1 Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie : projet de convention sur la commune de FONTENILLES

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine est compétente tant en matière de planification urbaine et d'élaboration de documents d'urbanisme qu'en matière de développement économique. De part ces compétences la CCGT est un acteur important de l'aménagement du territoire (PLUIH, droit de préemption urbain sur les zones économiques). C'est à ce titre, que l'EPFO souhaite établir une convention tripartite entre les communes et la CCGT.

Le Président informe l'assemblée qu'un projet de convention d'anticipation foncière est proposé à la CCGT par l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) pour l'acquisition de terrains sur la commune de FONTENILLES permettant la mise en œuvre d'un projet d'aménagement comprenant du logement, des activités, des espaces publics.

L'EPF d'Occitanie est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008, modifié par les décrets n° 2014-1734 du 29 décembre 2014 et n° 2017-836 du 5 mai 2017, l'EPF d'Occitanie est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Il met notamment en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.

La CCGT s'engage dans le cadre de cette convention à :

- informer l'EPFO de l'état d'avancement de ces projets ;
- apporter un appui technique lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires afin de faciliter l'action foncière ;
- apporter un appui technique en vue de la formalisation de ses projets (aide à la rédaction de cahier des charges) et dans la réalisation de logements locatifs sociaux ;
- désigner si besoin l'EPFO comme bénéficiaire du droit de préemption dans les zones d'activités économiques.

Le suivi de la convention s'effectuera à travers un comité de pilotage associant la commune de Fontenilles, la CCGT et l'EPF d'Occitanie, ainsi que, en tant que de besoin, tous les partenaires utiles. Ce comité de pilotage se réunira à l'initiative de l'un des trois signataires de la présente convention, au minimum une fois par an, pour faire un point d'avancement sur les dossiers.

Cette procédure de convention avec l'EPF pourra être renouvelée dans d'autres communes et pour d'autres opérations sur la CCGT.

*Mme DELTEIL informe M. le Président d'une démarche similaire menée par la commune de MONFERRAN-SAVÈS et interroge sur le besoin de signer une convention tripartite avec la CCGT.*

*M. PETIT-ROUX précise que c'est opportun car la CCGT dispose de la compétence « Aménagement du territoire » et par extension de la gestion du foncier.*

*M. LARROQUE a les mêmes interrogations et sollicitera également la CCGT.*

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention) :**

- **d'autoriser le Président à signer la convention d'anticipation foncière avec l'EPF d'Occitanie et la commune de FONTENILLES ci-jointe ;**
- **de désigner M. IDRAC (Président de la CCGT), M. PAUL (Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire) et M. BELOU (Vice-président en charge des Finances) comme représentants de la CCGT au comité de pilotage qui sera mis en place pour assurer le suivi de la convention ;**
- **d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de la convention.**

## **8 ENVIRONNEMENT**

### **8.1 Lancement du plan de mobilité durable : demande de subventions**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la question de la mobilité est devenue un enjeu prépondérant pour le territoire.

En effet, la Gascogne Toulousaine est un territoire présentant une forte croissance démographique et économique. Il se caractérise aussi par sa qualité de vie aux portes de Toulouse où la croissance sur tous les plans affecte la mobilité avec ses désagréments, comme par exemple :

- une circulation de plus en plus dense,
- un stationnement complexe,
- des déplacements doux (vélo, piéton) pouvant être dangereux,
- l'absence de services de déplacement pour se rendre aux pôles urbains,
- des déplacements de plus en plus longs.

Pour faire face à ce défi, il est nécessaire d'adopter une approche innovante et pragmatique avec l'ensemble des acteurs publics et privés. Il a ainsi été décidé de lancer un Plan de Mobilité Durable qui va traiter, analyser et définir des préconisations pour planifier à court, moyen et long terme l'ensemble des déplacements.

Cette étude a l'intérêt de traiter de manière globale et cohérente :

- la circulation des véhicules, des piétons et des cyclistes,
- les espaces publics et le stationnement,
- les actions de sensibilisation et la mobilisation des habitants et des acteurs.

Le Plan de Mobilité Durable, financé par l'ADEME et le LEADER, présente le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Coût de la prestation € HT :</b>	<b>45 000 €</b>
<b>Ressources :</b>	
CCGT (20 %)	9 000 €
ADEME (50 %)	22 500 €
LEADER (30 %)	13 500 €

Cette étude fera l'objet d'une large consultation pour associer les nombreuses parties prenantes de la mobilité. Elle sera également suivie par un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens et des partenaires techniques et financiers.

*Mme NICOLAS demande si la CCGT sera prête pour répondre à l'appel à projet national qui sera lancé en 2019 dans le cadre du « Plan vélo ».*

*Mme DELTEIL répond que tout sera fait pour que cette démarche avance au plus vite pour pouvoir répondre à ces échéances.*

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le plan de financement présenté dans l'exposé qui précède pour la réalisation du Plan de Mobilité Durable pour un montant de 45 000 €,**
- **de solliciter auprès des organismes participant à ce plan de financement les subventions correspondantes.**

## **9 PETITE ENFANCE**

### **9.1 Harmonisation des plafonds CAF dans la tarification Petite Enfance**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les termes du Contrat Enfance Jeunesse prévoient depuis 2015, un travail d'harmonisation des structures Petite enfance. La volonté politique d'harmonisation des modes de tarification, dans la recherche de cohérence et d'équité de service aux familles sur le territoire est en adéquation avec le PEDTi.

À ce jour, les trois multi accueils du territoire dépendent de trois gestionnaires différents, à savoir : les associations « Claude Ninard » et « Centre Social Multi Partenarial » ainsi que la communauté des communes. Les trois gestionnaires pratiquent trois plafonds de facturation différents.

Les gestionnaires peuvent décider soit d'appliquer les plafonds prévus de manière nationale par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), soit de « déplafonner ».

Il est à noter que les ressources mensuelles « plafond », déterminées par la CNAF, sont calculées à partir du plafond de l'année précédente revalorisé de 0,2 % (base de revalorisation des plafonds de ressources d'attribution des prestations familiales, correspondant à l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'année 2016, année civile de référence).



Le montant de ressources mensuelles plafond déterminé par la CNAF est de 4 874,62 €, par foyer.

Un consensus a été trouvé lors de la réunion du 11 juin 2018, en présence des trois gestionnaires, des trois élus de référence, d'un représentant de la CAF et de cinq techniciens. Il a donc été décidé de mettre en place les plafonds prévus par la CNAF afin de garantir une équité sur le territoire et une mixité dans l'accueil des enfants, sans discrimination. En effet, les familles les plus aisées pouvant préférer la garde à domicile en raison des tarifs très élevés.

Les services de la CAF du Gers confirment que le calcul de la Prestation de Service Unique, compensera de manière sûre, cette baisse des participations financières familiales, puisque le prix horaire reste inférieur à cinq euros.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à modifier le règlement intérieur du multi accueil de FONTENILLES, afin d'adopter les plafonds CNAF, comme l'ensemble des établissements accueillant des jeunes enfants, sur le territoire de la Gascogne Toulousaine.**

## 10 SPORT

### 10.1 Gymnase

#### 10.1.1 Avenant n° 1 à la convention financière passé avec le département du Gers pour la construction du nouveau gymnase de la CCGT

Monsieur le Président rappelle que le département du Gers a subventionné l'opération gymnase à hauteur de 39,35 % du montant hors-taxes des dépenses, soit une aide arrondie et plafonnée à 1 700 000 €.

Une convention financière signée entre le Département (le 28 juin 2016) et la Communauté de communes (le 30 mai 2016), a permis de définir les modalités de versement de l'aide en trois versements de 560 000 €, 570 000 € et 570 000 € le solde en fin de chantier.

Cependant, à ce jour, le troisième versement ne pourra se faire en intégralité l'opération et le quitus ne pourront se faire que fin 2018, début 2019. Ainsi le Département propose de revenir sur les modalités du dernier versement (article 3 de la convention financière) et de prévoir les versements qui suivent :

- un troisième acompte de 500 000 € en 2018 sur production des procès-verbaux de réception des travaux,
- le solde, soit un montant maximum plafonné à 70 000 €, sur production du quitus de l'opération accompagné de l'ensemble des factures acquittées correspondantes.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'avenant à la convention financière passée avec le Département conformément à l'annexe jointe.**

### 10.1.2 Choix du nom

Monsieur le Président rappelle que le 25 septembre le Conseil communautaire a proposé d'élargir le mode de consultation des usagers pour donner un nom au nouveau gymnase (appelé davantage complexe sportif de par sa dimension et ses divers usages).

Ont été déployés les divers moyens de consultation qui suivent grâce au travail de l'agent en charge de la communication et aux outils de communication dont nous disposons sur le territoire :

- 1ère consultation par vote faite à l'occasion de la fête du sport et de la culture,
- une consultation directe par courriel des élus communautaires, des associations sportives et des partenaires locaux en les invitant à voter par le lien qui leur était adressé,
- le spot, sur les ondes de Radio Fil de l'Eau, invitant les auditeurs à voter en ligne ou à la mairie du centre-ville.
- des annonces dans la Dépêche du Midi,
- la mise en ligne d'un formulaire Web, sur le site de la communauté de communes et sur les réseaux sociaux, à partir du 27 septembre,
- un vote papier du 1er au 22 septembre avec dépôt des urnes dans les collèges et lycée ou la transmission du lien leur permettant de voter,
- la consultation des élèves de primaire du territoire par les structures de la jeunesse.

La consultation a eu lieu jusqu'au 22 octobre, plus de 1 300 votants ont été recensés, trois noms arrivent en tête :

- GASCO'SPORTS : 20 % des votes avec 204 votants,
- Laetitia MOUSSARD : 13 % des votes avec 133 votants,
- LA BRIQUE DU SPORT : 12 % des votes avec 123 votants.

Monsieur le Président, propose de donner le nom de GASCO'SPORTS au nouveau complexe sportif de la Gascogne Toulousaine.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (un vote contre : Mme NICOLAS et deux abstentions : Mme THULLIEZ et M. DUPOUX) de nommer le nouveau complexe sportif « Gasco'Sports ».**

## **11 QUESTIONS DIVERSES**

### **11.1 Proposition de calendrier pour les vœux agents et institutionnels**

**11.1.1 Noël des enfants des agents communaux et intercommunaux : le samedi 15 décembre 2018, à 15 h, à la salle polyvalente de l'ISLE-JOURDAIN**

11.1.2 Vœux du personnel de la commune de l'ISLE-JOURDAIN et de la CCGT : le mercredi 9 janvier 2018, à 17 h 30, à la mairie de l'ISLE-JOURDAIN

11.1.3 Vœux institutionnels CCGT : le jeudi 17 janvier 2019, à 19 h, au musée Campanaire de l'ISLE-JOURDAIN

M. IDRAC rappelle au conseillers communautaires l'organisation du séminaire du projet de territoire, le lundi 12 novembre 2018, à 18 h, à CLERMONT-SAVÈS.

Mme CLAIR informe l'assemblée de l'accompagnement des gens du voyage mis en place en lien avec MANÉO.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 5 décembre 2018, à 20 h 30, à l'ISLE-JOURDAIN (Salle du conseil municipal).

La séance est levée à 21 h 45.

***La secrétaire de séance,  
Régine SAINTE-LIVRADE***